

GESTES ET POSTURES

OBJECTIFS :

Préserver sa santé par des techniques de manutention correctes et d'assurer sa sécurité et celle des autres personnes concernées lors des opérations de manutention

PROGRAMME :

Enseignements théoriques

- Accidents de travail et maladies professionnelles dus à la manutention
- Situations à risques
- Réglementation applicable à la manutention manuelle
- Notions d'anatomie :
- Organisation musculaire
- Le squelette et la colonne vertébrale
- Troubles musculo-squelettiques
- Principes de sécurité physique et d'économie d'efforts :
- Démultiplication des masses
- Recherche de l'équilibre
- Vidéos

Enseignements pratiques

- Etudes de postes in situ
- Techniques de levage et de transport de charges
- Exercices pratiques de levage et de gestion des énergies

Textes officiels



Manutention : Articles R4541-1 à R4541-11 et R4141-15 du code du travail

Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

A SAVOIR

Dispositif :

Intra

Public : Travailleurs ayant une activité nécessitant des manutentions manuelles comportant des

risques, notamment dorsolombaires, en raison des caractéristiques de la charge ou des conditions ergonomiques défavorables

Pré requis : aucun

Méthodes et modalités pédagogiques :

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection

Présentiel

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Mise en situation

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

Organisation

Durée : nous contacter

Tarifs

En Intra : nous consulter

Lieu : FDME / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : pré-inscription

CONTACT

01 60 79 74 21

formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITÉ

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr

** des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*